

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE TRANSNATIONALE DE BARCELONE

12-15 OCTOBRE 2010

Ont participé à la rencontre

Pour l'association SAVE THE CHILDREN à ROME en Italie:

Marco CAPUCINO, Responsable du Centre Civico Zero

Fabiola IMPRONTA, Docteur en Science Politique, Project Officer du Centre Civico Zero

Pour l'association STEA à SATU MARE en Roumanie :

Cristina Maria BALA, Assistante Sociale, Directrice de Stea

Cristian ILIES, Assistant Social, Responsable de l'Unité Mobile

Pour l'association ASSOCIACIO CATALANA PER LA INFANCIA MALTRACTADA – ACIM à BARCELONE en Espagne :

Maria Eulàlia PALAU DEL PULGAR, Présidente d'ACIM

Asunción MORENO MANCHADO, représentante du collectif MENAS (Mineurs Non Accompagnés).

Marti TEIXIDO, Inspecteur d'Education, Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Autonome de Barcelone et Société Catalane de Pédagogie

Ana SEBASTIEN ENRIQUEZ, Pédiatre. Aire de Santé Publique et Sociale de Badalona

Mariona PORTULAS, Pédagogue

Isabelle PARIS, Coordinatrice des programmes d'ACIM.

Pour la Délégation Française coordonnée par la Voix De l'Enfant en France:

Odile MAURICE, Assistante sociale, thérapeute familiale (VDE)

Guillaume MARCOUX, médiateur interculturel, Chargé de mission pour les Programmes Européens. (VDE)

Laurent PERROUX, Educateur Spécialisé, Responsable de Pôle (ARC 75).

Hichem KADIRI, Educateur de Prévention Spécialisée. (ARC 75)

Antoaneta POPESCU, Chef de Service, Assistante Sociale, Educatrice Spécialisée. (Hors La Rue)

Yann LEBRIS, Moniteur Educateur (Hors La Rue)

PROGRAMME

> **Mardi 12 octobre 2010**

10h00- 12h30 : Réunion de travail entre les membres de la délégation française pour finaliser le questionnaire sur l'état des lieux des formations.

14h à 17h30 : Visite des alentours de la Gare Sants, du quartier de las Parallelas, des lieux de prostitutions des jeunes femmes roms.

> **Mercredi 13 octobre 2010**

09h00 à 10h00: accueil des délégations dans les locaux de l'Association ACIM.

Remise du planning des visites et des rencontres. Allocution de Madame Asunción MORENO MANCHADO, psychologue et trésorière de l'association à propos des textes de lois en vigueur concernant la protection de l'enfance en Catalogne.

11h00-13h00: Visite du Consortium de la partie Sud de la Ville de Badalone, Rencontre avec Monsieur Miquel DOSTA, Directeur et Ofélia RICCIARDELLI, Chef des programmes.

13h00-14h00: Visites des installations : Centre Informatique, Espaces des Femmes,

14h00 : Restauration rapide en groupe

16h00-17h00: Visite du Centre Ouvert Sant Jaume.

16h00-17h30: Expériences de rue dans le quartier de la Salut à Badalone.

18h30-20h00: Réunion des Coordinateurs Nationaux....

> **Jeudi 14 octobre 2010**

10h00-12h00 : Cité de la Justice de Barcelone, Rencontre avec le Vice-Procureur général des mineurs, Madame DURET

12h00-14h00 : Réception à la Mairie de Barcelone au département des Services Sociaux et de la Citoyenneté, par Madame Marina MANES, responsable du programme pour les enfants des rues et mineurs isolés.

16h30 -17h00: Visite d'équipements pour enfants et adolescents de la Mairie de Barcelone.

17h00 -18h30: Visites des différentes installations du Casal dels Infants-Acció Social als barris.

> Vendredi 15 octobre 2010

09h00 à 11h00 : Auditorium du Collège des Éducatrices et Educateurs Sociaux de Catalunya (CEESC). Rencontre entre professionnels et ONG au sujet de la formation initiale et des nouveaux besoins que présentent les nouveaux profils des adolescents des enfants des rues et dans les rues

12h00: Déjeuner des partenaires européens au Musée Maritime de Barcelone. Clôture de la Réunion Transnationale de Barcelone.

14h00-16h30 : Réunion entre les quatre Coordinateurs Nationaux sur les prochaines échéances du Programme Leonardo da Vinci et sur la Publication Finale. Constitution d'un Agenda sur le suivi du Programme.

INTRODUCTION : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ACCUEILLANT LA RENCONTRE TRANSNATIONALE

A) Historique de l'Association ACIM

L'Association Catalane pour l'Enfance Maltraitée ou ACIM est une organisation non gouvernementale déclarée d'Utilité Publique, qui, depuis 1988, réunit des professionnels et institutions de différentes disciplines, intervenant dans des secteurs liés à l'enfance et à la famille, défendant les droits des enfants et des adolescents et combattant activement la maltraitance durant l'enfance.

B) Présentation des objectifs visés par ACIM :

Élaborer des études, recherches et documents au sujet de la maltraitance durant l'enfance et les situations de risque pour les mineurs.

- Échanger et promouvoir de bonnes pratiques et expériences pour la prévention de la maltraitance durant l'Enfance grâce au dialogue avec les institutions et les organisations.
- Mettre en place la formation des professionnels liés au monde de l'Enfance et de l'Adolescence et faciliter assistance et conseil.
- Sensibiliser la société, les citoyens et les personnalités politiques au sujet de la réalité de la maltraitance faite aux enfants.
- Promouvoir la défense de l'Enfance et de l'Adolescence et le développement de politiques et de ressources qui favorisent la bientraitance.
- Dénoncer les situations inadmissibles pour les enfants et les adolescents.
- Développer des programmes, services et activités d'intervention directe destinés aux enfants maltraités et à leurs familles, et de coopération internationale toujours en relation avec l'Enfance et l'Adolescence.

L'objectif de l'association ACIM est de veiller à la non maltraitance de l'enfant. ACIM est une association qui s'inscrit dans des programmes nationaux et internationaux.

I) La Prise en Charge

A) PRISE EN CHARGE AU NIVEAU DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1) Consortium du Sud de la Ville de Badalona

a) Rencontre avec Monsieur Miquel DOSTA, Directeur et Ofélia RICCIARDELLI, Chef des programmes



Badalona est située dans la banlieue de Barcelone. Le sud de la ville de Badalona est une partie de la ville avec un déficit historique.



Avant l'arrivée de l'immigration, cette partie de la ville était une zone de marais et de culture de riz. En 1960, des vagues de population sont arrivées des zones rurales de l'Espagne et ont dû faire face à de grandes inondations dans l'environnement de Badalona. Ces populations ont été relogées dans des campements entre Barcelone et Badalona sud avec des constructions de baraques. Cette immigration n'était pas habituée à vivre en voisinage, ni dans l'espace publique. La majorité des logements ont été construits en tôle puis en hauteur. Ce boom immobilier a impliqué des constructions de mauvaise qualité, un manque d'infrastructures (comme les transports..), des conflits sociaux très importants et un grand mouvement des associations de la part des voisins de cette zone.

Donc les problèmes issus de cette zone viennent de l'héritage des l'immigration des années 60 et non de l'immigration actuelle. La nouvelle immigration vient vivre dans cette partie de la ville car les logements ne sont pas chers. La majorité des logements appartiennent à des propriétaires privés car l'administration a vendu les logements qu'elle possédait aux occupants qui le désiraient il y a une dizaine d'années.

De nombreuses communautés cohabitent. La première vague d'immigration correspondait à une population gitane du sud de l'Espagne puis se sont succédées les populations sud-américaine, pakistanaise, chinoise, africaine en majorité marocaine. Il est noté un vieillissement de la population.

Le travail du consortium est une intervention auprès des citoyens et auprès des administrations publiques. Dans le consortium, il n'y a pas d'ingérence politique. Le directeur est nommé à partir d'un pacte et non d'un avis politique.

L'objectif est d'améliorer la vie des citoyens dans les différents domaines, par des actions de prévention, par des interventions transversales dans tous les secteurs (logement, scolaire..) et en accord avec le tissu social et administratif. Il y a une co-responsabilité sur les projets de tous les partenaires : associations, administrations et citoyens. C'est un espace démocratique, un espace dynamique qui permet de créer des projets bien ciblés donc bien adaptés. Le travail se fait à partir de nombreuses commissions : par exemple, la commission de l'éducation, la commission pour l'emploi, pour les familles... Une évaluation est mise en place régulièrement et cette auto régulation permet de faire régulièrement le bilan, de prendre des décisions et d'agir.

Le consortium est l'héritier du Plan de Dynamisation Communautaire ou PLADECO des années 1960.

Le plan 2010 concerne surtout les enfants mineurs et les familles, les femmes, la population récemment immigrée et les personnes âgées.

La commission mineurs et familles, intervient sur les échecs scolaires, le soutien scolaire, l'absentéisme important surtout dans la population gitane. Dès qu'une nouvelle famille arrive sur le territoire, la première intervention est de soutenir l'inscription des enfants à l'école. Le travail des professionnels du consortium est de faire le lien entre les éducateurs et les écoles pour éviter le problème de l'absentéisme et de l'expulsion, première barrière pour diminuer l'absentéisme. Le principe d'intervention est que si il y a un problème avec l'enfant c'est qu'il y a un problème dans la famille, d'où l'utilité du travail en réseau et la création de la commission de quartier avec les services sociaux, les centres sociaux, la police municipale... Les éducateurs peuvent si besoin aller chercher, à leur domicile, les enfants qui ne vont pas à l'école. Il faut trouver des stratégies pour des situations difficiles.

Les futurs projets pour lesquels le consortium va œuvrer sont :

- La création d'une maison de jeunes
- Le centre professionnel pour, entre autres, l'aide à l'obtention du permis de conduire
- La création d'un orchestre avec une formation pour la mise en valeur par la musique
- Les mesures d'aide à l'amélioration dans le monde du travail.

Les professionnels qui interviennent dans le consortium sont de toutes les catégories : éducateurs sociaux, psychologues, sociologues, architectes, anthropologues, ethnologues, pédagoguesavec des contrats renouvelables ou non.

Le financement du consortium dépend d'un cofinancement d'organisations publiques et d'entreprises privées comme les fondations par le biais du mécénat.

Pour toutes informations complémentaires, il est possible de contacter les professionnels :

- mdosta@baladonasud.cat
- consorci@baladonasud.cat

b) Visites des installations dont le fonctionnement dépend du Consortium :

la salle informatique

Cette salle accueille les enfants en dehors des horaires scolaires mais est fermée le weekend et les vacances scolaires.

Deux professionnels organisent le temps de travail entre les enfants et l'accueil d'adultes pour une initiation à l'informatique. Ces professionnels sont régulièrement en relation avec les réseaux sociaux, les écoles ...

de l'ESPAI DE DONA (lieu d'attention à la femme et d'attention des risques pour les enfants).

Deux professionnels, psychologue et éducatrice, ont mis en place un support psychologique pour les femmes, des ateliers de prévention par rapport aux violences dans les écoles et une coordination entre les différents services sociaux ou éducatifs.

2) Les services de l'action sociale et de la citoyenneté de la Mairie de Barcelone

Rencontre avec Marina MANES, responsable du **programme pour les enfants des rues et mineurs isolés**.

Une première surprise pour notre groupe est de découvrir que le personnel de son service est salarié par une entreprise privée en délégation.

Nous sont présentées la ville de Barcelone et l'organisation de la Mairie. Barcelone est une ville avec un grand nombre d'habitants et peu de superficie, de plus il est difficile de savoir où commence et où s'arrête Barcelone. De fait les services de la municipalité déplorent que beaucoup de "banlieusards" utilisent les services de Barcelone, ce fait n'étant pas reconnu dans les subventions de l'Etat ou du gouvernement Catalan.

D'autres indicateurs sont présentés :

- Le grand nombre de personnes âgées avec une espérance de vie élevée par rapport au reste de l'Espagne.
- 29,30% de différence de salaire entre les hommes et les femmes.
- 18% en risque d'exclusion sociale parmi les jeunes et les nouveaux migrants.
- Les services de Barcelone se louent d'une organisation plus communautaire, plus à la pointe, en comparaison avec les autres villes espagnoles. Ils citent en exemple la participation des citoyens dans de nombreux arrondissements.

34 éducateurs de rue de la Mairie sont dans le **programme APC** (A partir de la Calle), ils s'intéressent à tout jeune en conduite à risque dans la rue en collaboration avec les centres aérés, les collèges, les centres d'animation.

Ce travail de rue est un travail de "détection" et pas un travail d'éducation de rue comme le propose la Prévention Spécialisée en France.

Une autre différence avec la Prévention Spécialisée est que les éducateurs n'ont pas l'obligation de faire un signalement car ils ne sont pas de la protection de l'enfance. Alors que l'éducateur de rue en Prévention Spécialisée est lui-même un maillon de la protection de l'enfance et peut donc agir en tant que tel à même la rue ou le quartier.

Le souhait de ces éducateurs est de pouvoir faire passer le jeune du groupe (dans la rue) à une prise en charge individuelle. Cette année sur 7304 jeunes rencontrés en rue, 1756 ont été suivis individuellement.

4 éducateurs sont dans un service spécialisé, le **SDI : Service de Détection et d'Intervention pour les mineurs non accompagnés et sans papiers.**

Ces éducateurs travaillent avec les autres éducateurs de l'APC, et couvrent tous les arrondissements de Barcelone.

En 1999 avec une arrivée importante de mineurs isolés venant du Maroc principalement (déjà des enfants des rues au Maroc), le Ministère de la Justice et les services sociaux ont pris un accord pour créer un réseau de protection de ces mineurs. Mais la Mairie de Barcelone a noté que le **travail de rue** n'avait pas été pris en compte dans cet accord. Elle a donc créé donc cette équipe "spécialisée", qui intervient depuis de la rue, jusqu'à l'accompagnement au Procureur des Mineurs.

Le SDI est donc un service municipal délégué à un opérateur privé, aux côtés des lois organiques de l'Etat espagnol et de la délégation aux communautés autonomes.

Les **profils des professionnels** qui exercent ce type de travail de rue sont : psychologue, sociologue, pédagogue, éducateur, travailleur social... certains sont habilités pour exercer le métier d'éducateur.

Les missions du SDI sont les suivantes :

- détection dans la rue
- travail dans le milieu ambiant pour ceux qui sont déjà suivis dans le circuit social
- coordination avec les services et les associations de Barcelone
- cas extraordinaire d'intervention.

L'éducateur dans la rue informe le jeune de l'existence du circuit de la DGAIA en créant le lien qu'il fera évoluer selon la motivation et la situation. L'éducateur repère aussi les nouveaux jeunes errants. Si il estime qu'il y a un risque trop important d'une dégradation de la situation, il a l'obligation d'un rapport de risque à la DGAIA.

Pour ce qui est du travail avec des jeunes déjà dans le circuit de protection, l'éducateur a un rôle d'information et de feed-back avec la DGAIA. Concrètement les éducateurs donnent l'information de ce qu'ils font dans la rue, et assurent d'une certaine manière le suivi des jeunes qui fuguent des centres de la DGAIA

B) PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE

1) Quelques aspects législatifs :

Sur le plan de législatif, chaque réalité territoriale a une législation propre.

Les lois catalanes sur la protection des enfants s'étendent de 1985 à 2010. La loi la plus récente de juin 2010 est « la loi des droits et opportunités de l'adolescence » et l'élément nouveau de cette loi est que « tous les enfants ont un pied d'égalité ».

Mais la loi de juin 2010, très ambitieuse, est difficile à mettre en place car les décrets d'application et les moyens financiers n'ont pas été votés.

En matière de protection de l'enfant, le Ministère compétent est celui de l'Action Sociale et de la Citoyenneté, qui délègue au Secrétariat de l'Enfance et de l'Adolescence qui lui même délègue à la **Direction Générale de l'Attention à l'Enfance et de l'Adolescence** ou **DGAIA**.

En Espagne, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. Si un enfant sort du système avant cet âge, il y a obligation de la DGAIA d'assumer la tutelle et de mettre en place une réinsertion sociale et professionnelle.

Pour les mineurs étrangers isolés, un signalement est transmis au Procureur, car le juge n'intervient que lorsqu'il y a désaccord ou dysfonctionnement dans le réseau social.

En 72 heures, une décision doit être prise après avoir évalué si le mineur a une famille ou si il est dans une situation d'abandon. C'est la mise en place de la tutelle automatique. Une mesure immédiate de protection est prise par la DGAIA. Des examens médicaux (test osseux) sont pratiqués, mais en cas de doute c'est une présomption de minorité qui est retenue. De plus, des recours sur cette décision de l'âge peuvent être mis en œuvre par le Procureur.

Les lieux d'accueil pour le placement de ces mineurs ne sont pas assez nombreux et des mineurs étrangers isolés dorment dans des pensions de famille (hôtels).

La prise en charge de ces mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Au delà de cet âge, un processus de logement et de formation pour un ou deux ans peut être proposé par le département interdépartemental mais les places sont comptées et il faut que le jeune soit entré dans le système de protection avant l'âge de 18 ans.

Les personnes de 18 ans sont soumises à la loi des étrangers.

Les ¾ des mineurs étrangers non accompagnés en Catalogne sont marocains. Les enfants roumains viennent en famille pour la mendicité et les réseaux d'exploitation sexuelle.

2) Réception de la délégation à la Cité de la Justice de Catalogne

Rencontre avec Madame Duret, Vice-Procureur général des mineurs

La première constatation est que c'est le Procureur des mineurs, et non le Juge des mineurs qui assure cette **double mission de "réhabilitation" et de "protection"** des mineurs à risque. Le Juge des mineurs ne fait que juger après requête du Procureur.

L'organisation judiciaire étant la suivante : les juges sont indépendants car sous la tutelle d'un Conseil Général du Pouvoir Judiciaire, les procureurs dépendent du Garde des Sceaux qui par ailleurs met à la disposition du Conseil Général des moyens de structure.

Il y a une loi nationale organique mais ensuite qui se décline en loi locale de la communauté autonome en fonction des particularités locales. Madame le Procureur n'y voit pas de problème en prenant par exemple le cas des Canaries qui ont des lois différentes à cause de l'insularité, aux phénomènes migratoires, aux revenus.

C'est donc le Procureur qui instruit les dossiers des mineurs dans les mises en cause pénales (pour les adultes, c'est le juge d'instruction).

La **protection des mineurs** dépend du Procureur qui ne fait du pénal "pur" qu'avec la primauté de l'intérêt supérieur du mineur... La finalité est éducative. Le Procureur parle de trouver un équilibre entre la perspective éducative et la perspective pénale.

Mais il ne faut pas se tromper, il est "accusateur" avant tout.

Le Procureur explique que le juge ne fait pas de la protection car il doit rester indépendant avant tout. Le Procureur est de l'administration et doit rester en contact avec les équipes éducatives de l'administration.

Le Juge ne dicte une sentence que si le Procureur a formulé une accusation. Le Procureur peut clore un dossier, et dans ce cas le jeune ne verra pas le juge.

Madame DURET reconnaît le problème de « schizophrénie » entre accusation et protection.

Une grande nouveauté dans cette nouvelle Cité de la Justice de Barcelone est que toutes les équipes sont maintenant réunies sous la coordination du Procureur. Avant, l'équipe de la "protection" était séparée de celle de l'accusation, maintenant il existe un registre commun à tous.

Pour le Procureur un **jeune en situation de "grand risques"** est un jeune déscolarisé, dépendant de la drogue, jeune de la rue et mineur illégal sans papier. Ces jeunes sont repérés par la police, les services sociaux, les hôpitaux.

De même, les dossiers sous tutelle de la DEGAIA sont suivis par le Procureur.

Un mineur de moins de 14 ans n'est pas responsable mais il peut passer par les services du Procureur en charge de la protection.

Les mineurs sont reçus dans une salle spécialement organisée pour eux, en petits box, afin que les victimes qui peuvent être aussi des mineurs soient protégées. La police des mineurs n'a pas d'uniforme, et quand elle accompagne au parloir un mineur c'est toujours dans une voiture banalisée. Le Procureur, le Juge n'ont pas de toge, les avocats non plus, car il n'y a pas d'uniforme judiciaire pour la justice des mineurs. Le langage doit être le plus simple

possible pour que l'enfant comprenne. Les délais de procédure doivent être inférieurs à ceux des adultes, pour un délit grave, la préventive ne peut pas excéder 9 mois.

Madame DURET cite comme exemple le procès pour délits grave "en bande", le jugement a pris 6 mois pour les mineurs alors qu'il a pris 3 ans pour les majeurs impliqués.

Quand il y a **mineurs et majeurs dans une même affaire**, les deux procédures sont séparées. Le Procureur semble le regretter, car d'une part il estime manquer un peu d'informations et d'autre part les jugements peuvent être contradictoires! Les jugements rendus ne sont pas une cause d'appel ! Le Procureur avoue que cela est un peu déconcertant.

Il n'y a pas a proprement parlé de Protection Judiciaire de la Jeunesse : il y a un **délégué du milieu ouvert** (de formation éducateur) qui agit postérieurement à la période de détention, où s'il n'y a pas de détention, pendant la liberté surveillée.

Les **mineurs de 14 ans exploités par des adultes**, principalement des **enfants Roms**, ne peuvent pas être condamnés, contrairement aux adultes qui peuvent être condamnés. La Catalogne a cette spécificité que sa priorité est la séparation des enfants de ces adultes, même s'il s'agit de la même famille. Il y a eu récemment des jugements avec des peines prononcées très lourdes (pour des jeunes filles exploitées). Ceci aurait eu pour effet, selon le Procureur, la désertion de la Catalogne pour ce type de pratiques.

Pour les mineurs **sans papiers** : le Procureur affirme que quand ils sont incriminés, la priorité est de leur faire des papiers. Le Procureur passe alors par la **DEGAIA** pour l'obtention des papiers. Théoriquement, c'est une obligation. Dans les faits cette obtention dépend de l'objectif du retour ou non dans le pays...

L'autre problème est que ces enfants changent sans cesse de centre de protection ce qui réduit à néant tout le suivi administratif. Il faut ajouter à cela la lenteur de l'administration. Le mineur arrive donc très vite à ses 18 ans... sans papiers.

Les **centres de mineurs** : ce sont les **centres fermés** les plus privatifs de liberté. Ils évoluent en fonction des comportements et sont substitutifs à la prison. Depuis la nouvelle loi de 2000, il n'y a plus de mineurs de 16-18 ans en prison. "C'était un lieu de délinquance !!" dit le Procureur...

Un « grand débat » existe en Catalogne à propos de ces centres fermés, car certains voudraient les confier à de la gestion privée.

L'ACIM fait remonter quelques problèmes auprès du Procureur :

-L'ACIM essaie de **garantir les retours en Roumanie**, de fait il n'y a aucune garantie, rien n'est institué, on ne sait pas ce qui se passe en Roumanie. Le Procureur avoue ne pas le savoir non plus.

-Par rapport à la **prostitution**, le client du mineur n'est pas condamné ! Ce sont des associations comme ECPAT qui combattent sur ce sujet, mais rien ne semble bouger dans le pays. Alors que les condamnations sont lourdes pour celui qui fait voler un mineur, elles le sont beaucoup moins pour celui qui le fait se prostituer nous dit le Procureur qui affirme même que "la propriété privée et matérielle est plus importante que le corps du gosse dans ce pays..."

Madame DURET estime que le Procureur des mineurs n'est pas valorisé du tout, il est considéré comme le dernier des derniers par les autres Procureurs alors que ce sont des professionnels très qualifiés qui ont une vocation. Madame DURET dit être appelé le "Procureur Disney" par ses collègues.

Elle se donne comme ligne de conduite pour guider son travail qu'il lui faut d'abord penser "enfant" avant de penser "délinquant".

C) PRISE EN CHARGE EDUCATIVE

Centre Ouvert Sant Jaume, Rencontre avec le Directeur du Centre : Monsieur Pepus VIAGELIU.

Le Centre Ouvert Sant Jaume est situé sur la commune de Badalone. Il a été créé en 1997, par une association privée jésuite, la Fondation Carles Blanch. A l'origine, une des meilleures écoles de la Fondation à Barcelone a voulu se projeter dans le social et a créé ce centre.

La Fondation est propriétaire des lieux et envisage d'agrandir les locaux. Ce centre de jour accueille des jeunes garçons et filles du quartier en échec scolaire ou déscolarisé. Ces enfants sont en grande majorité issus de l'immigration.

Des activités sont proposées en journée, notamment des cours d'espagnol, de mathématiques, l'objectif étant de favoriser l'insertion vers une scolarité normale. Le soir, après les cours, du soutien scolaire et de l'aide au devoir sont proposés aux jeunes du quartier ne pouvant pas travailler chez eux.

Trois groupes sont formés pour le soutien scolaire :

1. De 5 à 9 ans
2. De 10 à 12 ans
3. A partir de 12 ans

Les enfants sont encadrés par un éducateur pour 2 enfants et une cinquantaine de bénévoles interviennent à Sant Jaume.

Les enfants accueillis ont des difficultés sur le plan scolaire mais aussi sur le plan familial. Les activités tiennent compte des toutes ces difficultés.

Par exemple, les enfants qui participent au club de football sont invités à prendre une douche à leur retour au centre et à laver et sécher leur tenue de sport dans les machines à laver et à sécher. Tout un travail sur l'hygiène est ainsi mis en place.

De plus, il est possible pour les enfants de préparer et consommer un repas le midi et un goûter en fin d'après midi.

D) PRISE EN CHARGE DES MINEURS ISOLEES ETRANGERS

Rencontre au sein de l'association ACCEM : Servicio de Acogida y Atención Social a Personas Extranjeras Inmigradas en la provincia de Barcelona

ACCEM est une Organisation Non Gouvernementale et non lucrative qui offre un accueil aux personnes réfugiées et immigrées, qui favorise leur insertion sociale par le travail et qui défend l'égalité des droits et devoirs des personnes quelques soient leurs pays d'origine, sexe, race, religion, opinions ou appartenance à un groupe social. Le siège de cette ONG est basé à Madrid.

ACCEM est spécialisée dans le domaine du droit d'asile, de l'immigration et de la lutte contre la traite des être humains.

Le foyer d'accueil visité à Barcelone est un centre pour des jeunes demandeurs d'asile, qui accueille environ 10 jeunes majeurs et qui offre la double fonction d'accueil et d'hébergement.

Les jeunes migrants qui sont en situation irrégulière, peuvent eux aussi se présenter durant les horaires d'ouverture pour se reposer, pour discuter, pour prendre une douche ou faire leur lessive.

Certains d'entre eux sont ensuite accueillis dans le foyer en attendant une solution plus durable. Les autres admissions dans le foyer se font par le biais des associations ou institutions partenaires (par exemple, la protection de l'enfance, les travailleurs de rue de la Mairie, le parquet etc.).

Concrètement, durant leur séjour dans le foyer, les jeunes suivent une formation professionnalisante et bénéficient d'une allocation financière.

Les professionnels du foyer ACCEM encouragent les jeunes à établir un système d'épargne qui leur permettra d'avoir de l'argent pour le jour où ils seront autonomes et dans la situation de payer leur propre loyer.

ACCEM accompagne les jeunes pour l'obtention du droit d'asile, l'apprentissage d'un métier, l'accès à l'emploi et l'autonomie.

La majorité des jeunes réfugiés reçus par cette structure viennent du Maroc, d'Afghanistan, du Pakistan ou des pays d'Afrique subsaharienne.

II) LA FORMATION DES PROFESSIONNELS TRAVAILLANT AUPRES DES JEUNES DES RUES ET DANS LA RUE EN CATALOGNE ET EN ESPAGNE

Rencontre avec des formateurs du Collège des Educatrices et Educateurs Sociaux de Catalogne (CESC)

L'association des éducateurs de la Catalogne est une société publique ayant la personnalité juridique et de la pleine capacité d'atteindre ses buts. Elle est régie par la loi du 13/82 du 17 décembre.

La directrice rappelle quelques principes idéologiques qui sont :

- ▶ Construction d'une identité critique des groupes et des personnes avec lesquelles le CEESC travaille afin de faciliter leur intégration sociale et accès aux droits à la citoyenneté.
- ▶ Une de la mission de l'école CEESC est le développement et le renforcement des zones qui ont besoin de formation, d'échange et de recherche
- ▶ Aboutissement de la formation qui est destinée aux éducateurs afin de promouvoir l'échange des expériences et des connaissances
- ▶ La recherche qualitative de l'environnement de la profession pour promouvoir la relation avec les pays européens et les associations professionnelles.
- ▶ Favoriser le processus de l'apprentissage de la réflexion sur la pratique
- ▶ Promouvoir l'éducation et l'inclusion sociale

Selon la présentation de la Directrice, le CEESC travaille en réseau pour les enfants et les adolescents et avec la Direction Générale de l'Intention de l'Enfance et l'Adolescence ou DGAIA.

Intervention de Monsieur Marti TEXIDO

Monsieur Marti TEXIDO est Inspecteur d'Education, Docteur en Science de l'Education. Il est professeur à l'Université de Barcelone et intervient au CEESC.

Les partenaires privilégiés de CEESC sont la Mairie et les services de l'enseignement.

Monsieur TEXIDO présente la première école des éducateurs spécialisés qui a disparu dans les années 80 pour des raisons économiques. Puis, les éducateurs spécialisés ont été absorbés par l'administration catalane pour répondre aux besoins institutionnels.

Il explique comment évaluent les compétences et comment se déroule le processus de l'évaluation des compétences.

Pour l'évaluation, il examine :

- ◆ le poste occupé
- ◆ les compétences techniques
- ◆ les compétences clé
- ◆ le contexte professionnel

Pour le processus, il examine :

- ◆ la présentation du CV
- ◆ l'entretien personnel
- ◆ l'accréditation d'unités de compétences et de qualification professionnelle

La formation des éducateurs spécialisés n'est ni une formation académique ni universitaire. En revanche, l'enseignement catalan a créé un seul diplôme de travailleur social d'une durée de trois ans. Il est destiné soit pour l'enseignement, soit pour l'éducation interculturelle.

Après 3 ans de formation, le travailleur social peut travailler dans les services publics ou il a la possibilité de continuer sa formation pour faire une spécialisation (2 ans) .

La formation comprend 2000 heures et 400 heures de stages.

La responsable de la DGAIA pour la formation professionnelle, précise les éléments suivants :

► **Concernant la formation initiale**, il faut considérer :

1. la capacité d'observation des dynamiques relationnelles du jeune dans son environnement
2. la capacité d'observation des dynamiques relationnelles des groupes et entre les groupes
3. la capacité d'observation des dynamiques relationnelles intergénérationnelles
4. la capacité d'analyse d'accès aux services proposés
5. la relation d'empathie, positive
6. la capacité de détecter les référents positifs
7. la capacité de négociation et d'organisation
8. la capacité de s'appuyer sur d'autres personnes et de travailler en réseau

► **Les stratégies acquises par l'expérience**, il faut

1. partager son expérience
2. utiliser des espaces, des lieux liés à l'environnement ou socioculturels
3. utiliser des espaces existants pour des activités sportives
4. créer une formation interdisciplinaire entre différents acteurs sur le territoire d'intervention, mettre en place un consensus sur le diagnostic de la situation des jeunes et sur des propositions d'intervention

► **Projet**, il faut maîtriser :

1. la gestion des conflits
2. la médiation
3. la travail avec les familles et les jeunes

► **Evaluation**, il faut :

1. Elaborer des indicateurs afin de mesurer l'amélioration de la situation des jeunes
2. Introduire le jeune dans l'évaluation pour la satisfaction des intervenants
3. Mettre en place une formation continue pour les professionnels

La responsable estime que la formation initiale n'est pas suffisante. Donc elle propose 130 heures de stage pratique en 2^{ème} année et 180 heures en 3^{ème} année.

Intervention de la pédagogue

La pédagogue précise que l'espace de socialisation (espace public) n'est pas un espace à risque.

L'espace public est un espace de communication et de relation (ex : WIFI). L'occupation de l'espace est un usage positif.

Elle explique qu'à partir au moment où on commence à travailler avec un individu dans un espace public, l'orientation de l'action doit intégrer la dimension humaine dans une perspective. Elle nomme ce travail comme la dimension sociale et relationnelle dans un environnement libre ;

La pédagogue définit les profils des enfants et les stratégies de travail :

► **Profils des enfants et adolescents**

Deux groupes qui ne sont pas excluant :

1. Les nouveaux arrivants, avec un bagage culturel et un décalage social
2. Les mineurs à la santé mentale fragile, et une vulnérabilité du jeune et de sa famille.

► **Stratégie**

1. Une formation relationnelle systémique
2. Un travail avec la famille, proche et jusqu'à son environnement voir la société
3. Un appui sur le bon modèle de référence
4. Une amélioration de la situation des jeunes et leur famille

III) Rapport des participants

Hichem KADIRI, Educateur en Prévention Spécialisé, ARC 75

« Mon objectif est d'acquérir une expérience professionnelle en Europe. Le Programme m'a facilité l'échange avec les différents professionnels que j'ai rencontrés. Cette mobilité a permis de mettre en place de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de formation complémentaire afin de développer leur application dans les pays participants. Le programme a été dense et riche. Il m'a permis de découvrir d'autres pratiques professionnelles dans différents secteurs d'intervention comme les foyers, la justice des mineurs, la Direction Générale des Enfants et des Adolescents, le Centre de Formation, la Mairie de Barcelone et la Mairie de Badalona ».

Laurent PERROUX, Chef de Pôle, ARC 75

Objectifs personnels : « découvrir les fonctionnements d'autres pratiques éducatives et du travail social. Confronter les mécanismes communautaires, les liens privés/public, les lois des Etats en matière de protection de l'enfance ».

Bénéfices : « utiliser ce qui a été découvert de positif comme de négatif lors de cette mobilité européenne pour préparer les évolutions dans mon propre pays ».

« Prévenir l'instrumentalisation des pratiques éducatives ».

Recommandations aux autres bénéficiaires : « vérifier les cohérences linguistiques du groupe de travail formé ».

Yann LE BRIS, Moniteur Educateur, HLR

Bénéfices : « apprentissage de nouvelles pistes de travail et de méthodes envisageables dans mon activité. Développement du réseau partenarial européen ».

Recommandations : « nécessité d'un traducteur professionnel. Plus de consultation au moment de la préparation de la Transnationale ».

Antoaneta POPESCU, Chef de Service, HLR

Bénéfices : « élargissement des connaissances concernant la prise en charge des MIE en Europe et des formations des professionnels dans le domaine du travail de rue ».

Recommandations : « Disposer de plus de temps pour mieux approfondir les échanges. Faciliter les échanges directs entre deux pays ».